

Problème de bruit de l'usine EVIOSYS

Boîte de réception

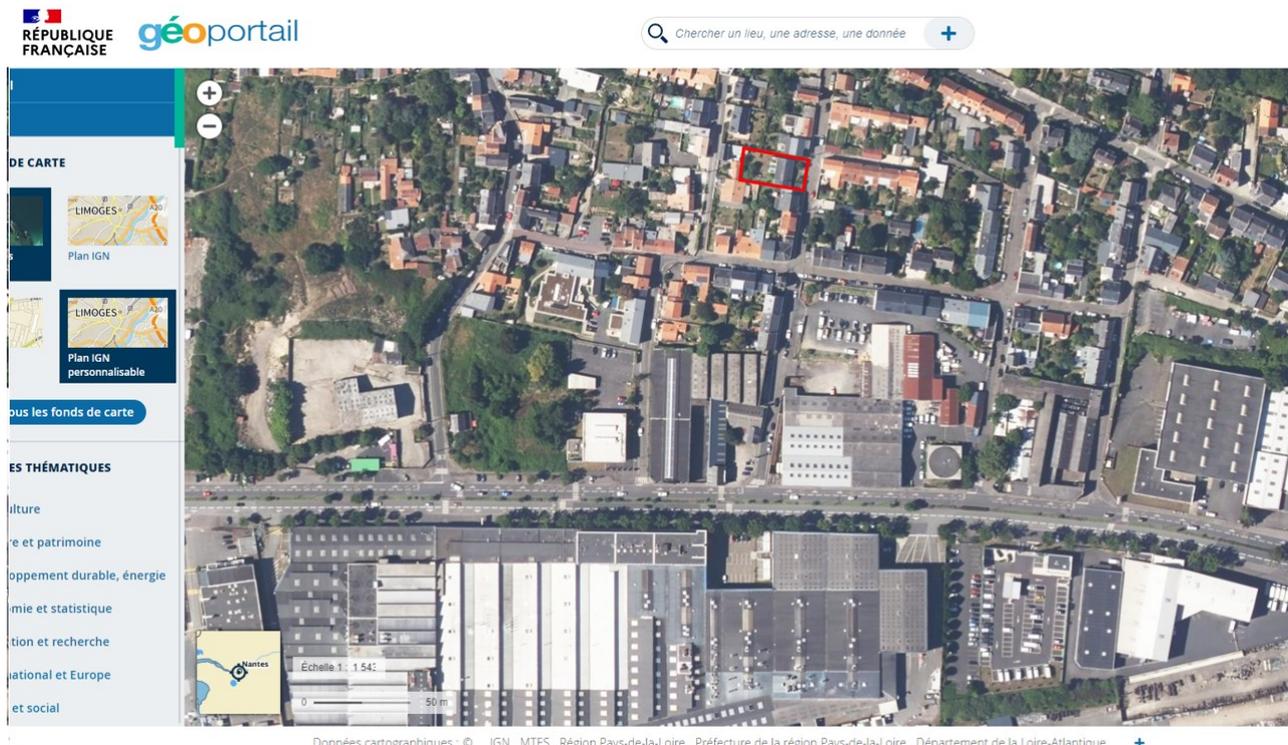
lun. 19 févr. 22:19

Bonjour,

Je suis récemment devenu riverain de l'usine Eviosys, ayant emménagé en octobre 2023 au 23 rue du Bois de Barre. Bien que nous n'ayons pas encore passé un été dans cette maison, nous avons déjà noté un niveau sonore significatif provenant de l'usine Eviosys, particulièrement un bruit de ventilation avec une tonalité marquée autour de 400 Hz. Nous n'avons pas encore pleinement profité du jardin et nous sommes véritablement préoccupés pour la saison estivale à venir. Je suis également en mesure de soutenir mes observations, étant ingénieur acousticien. À ce titre, j'ai pu effectuer une mesure à l'aide d'un sonomètre homologué par le LNE, qui met en évidence cette tonalité marquée (voir la capture d'écran du sonomètre Norsonic NOR145 utilisé). Par ailleurs, j'envisage de solliciter l'ARS afin d'initier des mesures de contrôle opposables. Il semble qu'Eviosys ne respecte déjà pas les critères d'émergences sonores autorisés pour une ICPE. Par conséquent, il est difficilement concevable d'envisager une augmentation de la production sans entreprendre d'importants travaux d'isolation acoustique pour leurs équipements techniques extérieurs, notamment l'ensemble de cheminées d'extraction en toiture de leurs bâtiments.

A noter par ailleurs la déclivité importante du terrain, les maisons situées dans le haut des rues sont susceptibles d'avoir des émergences sonores plus marquées qu'aux points de mesures réalisées dans l'étude d'impact du bureau de contrôle DEKRA de décembre 2022.

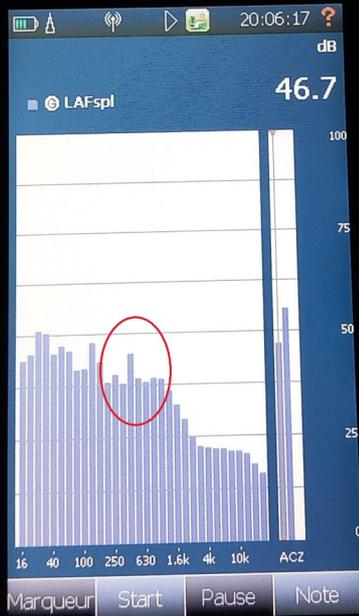
Localisation 23 rue du Bois de Barre :



Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma demande et je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire nécessaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Cordialement,



VIEW TBL FUNC INFO

CAL
MEM
TC-IMS
START
STOP